

Les associations du collège



Le Foyer Socio-Educatif (FSE) et la maison des collégiens

Le FSE est une association loi 1901 à but non lucratif qui dispose d'une autonomie distincte du fonctionnement du collège. L'établissement met à sa disposition 2 espaces d'activités (la « maison des collégiens ») qui sont ouverts à tous les élèves sur le temps de la pause méridienne et éventuellement à d'autres moments.

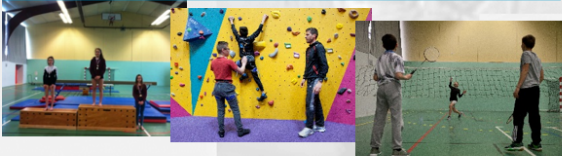
Ses ressources proviennent pour l'essentiel des adhésions payées par les familles et des bénéfices réalisés lors de la vente des photos de classe.

Les actions financées par le FSE sont très variées : Achat de matériels pour les clubs, achat de jeux, participation aux voyages scolaires, aides matérielles ponctuelles aux familles.

Les élèves sont incités à intervenir dans l'organisation des activités, dans le fonctionnement et la gestion de l'association.

L'Association Sportive

A la différence du FSE, l'AS est présidée de droit par le chef d'établissement. Elle a pour but de proposer aux élèves adhérents des activités sportives hors temps de cours (midi, soir, mercredi après midi). Ces activités (badminton, tennis de table, volley-ball, gymnastique, natation, tennis, escalade,....) sont encadrées par les professeurs d'EPS de l'établissement. Elles peuvent faire l'objet de rencontres inter-établissements et de championnats dans le cadre de l'UNSS. Les inscriptions se font courant septembre, auprès des professeurs d'EPS.



La Coopérative

La coopérative est une association loi 1901 qui propose aux familles un achat groupé des fournitures scolaires en début d'année. En cours d'année, elle tient des permanences 2 fois par semaine pour les achats ponctuels.

Les associations de parents d'élèves

L'association des parents d'élèves FCPE est présente dans l'établissement. Composée de parents d'élèves du collège, elle est impliquée dans la vie de l'établissement. Elle représente les parents du collège dans les différentes instances (conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, conseils de classes). Adhérents ou non, tous les parents peuvent s'adresser à elle par la boîte aux lettres situé au niveau de l'accueil du collège. Chaque début d'année, elle organise une assemblée générale avant l'élection de ses représentants dans les instances de l'établissement.

Les contacts utiles

Au collège

L'équipe de direction

- M. THOUMYRE Dominique, Principal
- Mme RASPLAIR Karine, Principale adjointe

Le service administratif

- Mme PROPHETE Valérie, secrétariat de direction
- Mme MINOR Véronique, secrétariat des élèves

Le service d'intendance

- Mme FOUERE Laëticia, gestionnaire
- Mme DOUCET Nathalie, secrétariat de gestion

L'accueil

- Mme JONDOT Martine, agent d'accueil

Le service vie scolaire

- M. MAULNIER Yannick, conseiller principal d'éducation
- Mme LEROUX Adélie, conseillère principale d'éducation

Le service médico-social

- Mme DELAMARRE Isabelle, médecin scolaire
 - Mme PASQUIER Nathalie, infirmière scolaire
 - Mme DUVIVIER Nathalie, assistante sociale scolaire
- permanence au collège 1 jour par semaine (demande de rendez-vous auprès de l'accueil du collège).

Le service d'information et d'orientation

- Le psychologue de l'Education nationale est présent 1 jour par semaine au collège (demande de rendez-vous auprès de l'accueil du collège).

A l'extérieur

Direction départementale des services académiques de l'Ille et Vilaine

1, quai Dujardin 35000 RENNES
Tél : 02 99 25 10 20
Site internet : <http://www.ia35.ac-rennes.fr>
Courriel : ce.dsden35@ac-rennes.fr

Rectorat d'académie à Rennes

96 rue d'Antrain, CS10503 - 35705 RENNES cedex 7
Tel : 02 23 21 77 77
Site internet : www.ac-rennes.fr

Agence départementale des Pays de Redon et Vallons-de-Vilaine

14, rue de la Seine PA de Château Gaillard
35470 BAIN-DE-BRETAGNE
Tél : 02 99 02 47 00

Mairie de GUICHEN

Place Georges Le Cornec BP 88015 35580 GUICHEN
Tél. : 02 99 05 75 75
Site internet : www.guichenpontrean.fr



Collège Noël du Fail

3, avenue Charles de Gaulle

35580 GUICHEN

@ www.college-noeldufail-guichen.ac-rennes.fr/

✉ Clg-du-fail.guichen@ac-rennes.fr

☎ 02.99.57.02.61



- Personnaliser notre enseignement
- Responsabiliser nos élèves
- Ouvrir notre collège sur l'extérieur

Portes ouvertes
le vendredi 15 mars 2019
de 17h00 à 20h00

Venez visiter le collège,
Découvrir les projets,
Rencontrer les équipes ...

Secteur de recrutement du collège



5 communes sont rattachées au secteur scolaire du collège Noël du Fail. Ces communes sont toutes desservies par le réseau de transport scolaire mis en place par la Région Bretagne. Les familles habitant hors secteur qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) au collège Noël du Fail doivent formuler une demande de dérogation à l'Inspection Académique d'Ille et Vilaine pour pouvoir les inscrire au collège (<http://www.ia35.ac-rennes.fr>).



La scolarité au collège

Organisation des enseignements : Règles générales

Enseignements communs :

- 23 heures en 6^e
- 24 heures en 5^e / 4^e / 3^e



Enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé (AP) et/ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

- 3 heures hebdomadaires en 6^e
- 4 heures hebdomadaires en 5^e / 4^e / 3^e

Les parcours éducatifs :

- Parcours d'éducation aux Arts et à la Culture
- Parcours d'éducation à la santé
- Parcours « Citoyen »
- Parcours « Avenir »

Le projet d'établissement du collège

Le projet d'établissement du collège Noël du Fail de Guichen a pour ambition d'accompagner chaque jeune vers une construction positive de son avenir.

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :

AXE 1 : « GARANTIR UN PARCOURS DE REUSSITE A TOUS LES ELEVES DANS LEUR DIVERSITE »

Chaque jeune doit acquérir le maximum de compétences en référence au socle commun durant sa scolarité au collège. Dans ce but, nous mettons en place toutes les stratégies possibles pour favoriser les apprentissages : aide au travail, valorisation des efforts et des résultats de chacun, accompagnement personnalisé...

Chaque jeune doit aussi progressivement élaborer son parcours scolaire afin de construire un projet d'orientation adapté et réaliste. Le collège y contribue par des actions menées en relation avec les parents, des professionnels de l'orientation et des partenaires extérieurs (entreprises, lycées, C.F.A...).

AXE 2 : « DEVELOPPER LA RESPONSABILISATION ET L'AUTONOMIE DE CHAQUE ELEVE »

Chaque jeune passant au collège est aussi un futur citoyen. Pour l'aider à construire progressivement sa citoyenneté, nous lui proposons de multiples actions qui visent à encourager les conduites responsables et l'apprentissage de l'autonomie. Ainsi, l'élève est incité à prendre des responsabilités au niveau de la classe, au niveau du foyer socio-éducatif.

AXE 3 : « FAVORISER L'OUVERTURE DU COLLEGE SUR LE MONDE ET LA MODERNITE »

Chaque jeune fait partie d'une société et d'un environnement riches et diversifiés, que le collège lui permettra de découvrir au mieux, en développant des échanges avec le monde extérieur. Ainsi, le collège favorisera des actions de connaissance de l'environnement local, la découverte et la pratique des nouvelles technologies de l'information mais aussi la connaissance d'autres cultures. Il favorisera aussi la pratique des langues vivantes, notamment, en développant des échanges avec des pays étrangers.

AXE 4 : « FAIRE DE L'ETABLISSEMENT UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET D'EDUCATION DE QUALITE »

Le collège est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie. Les conditions d'accueil au collège sont primordiales. Tout sera mis en œuvre pour offrir à chaque jeune des conditions d'accueil qui favorisent à la fois sa réussite et son épanouissement au collège.

Affectation et inscription au collège

L'affectation 6^{ème} se fait par l'intermédiaire d'une procédure informatisée avec le logiciel d'aide à la gestion de l'affectation « AFFELNET 6^{ème} » :

↳ Si l'élève fréquente une école élémentaire publique : la famille complète la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} transmise par le directeur d'école et les lui retourne à l'école pour une saisie dans l'application AFFELNET 6^{ème}.

↳ Si l'élève fréquente une école élémentaire privée : la famille indique au directeur d'école son intention de scolariser l'enfant dans l'enseignement public et complète la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} et la transmet au directeur d'école qui l'enverra au collège public de secteur pour saisie dans AFFELNET 6^{ème}.

↳ Si l'élève n'est pas scolarisé dans le département d'Ille et Vilaine :

les familles peuvent télécharger sur le site de l'IA 35 la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} et l'adresser accompagnée de la décision de passage du conseil des maîtres à la DSDEN d'Ille et Vilaine - DIVEL A - 1, Quai Dujardin - 35 000 RENNES.

Dès réception du dossier d'affectation en 6^{ème}, le collège informe chaque famille, par l'intermédiaire de l'école primaire de la marche à suivre pour effectuer l'inscription au collège Noël du Fail (courant juin).

Les effectifs du collège En 2018/2019

790 élèves répartis en 29 classes :

- 7 classes de 6èmes
- 7 classes de 5èmes
- 8 classes de 4èmes
- 7 classes de 3èmes

Les Horaires du collège

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h20 / 16h50
- Mercredi : 8h20 / 12h25



Grille horaire des enseignements obligatoires

Enseignements	Cycle 4			
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
HG - EMC	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2h 30	2 h 30	2 h 30
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SVT		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Total	23 + 3 h	22 + 4 h par niveau		

Les spécificités de l'établissement / Enseignements de complément (facultatifs) :

- Enseignement bilangue anglais/allemand ou anglais/italien dès la classe de 6^e.
- 3 possibilités de 2^{ème} langue vivante à partir de classe de 5^e : Allemand, Italien ou Espagnol.
- Enseignement du latin dès la classe de 5^e.
- Des possibilités d'échanges linguistiques avec un établissement scolaire en Europe (Lübeck en Allemagne ou Séville en Espagne).
- Section sportive « Canoë-Kayak » en 4^e et 3^e

Conditions d'accès :

- Être inscrit au club de Pont-Réan,
- Avoir été sélectionné par l'animateur sportif de la section,
- Avoir un bon niveau scolaire.

